

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00836 Numéro SIREN : 828 404 913 Nom ou dénomination : A2C NANTES
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 17508

SAS A2C NANTES
13 MAIL PABLO PICASSO

44000 NANTES

Déposé au Greffe

le - 8 OCT. 2018

sous le N°

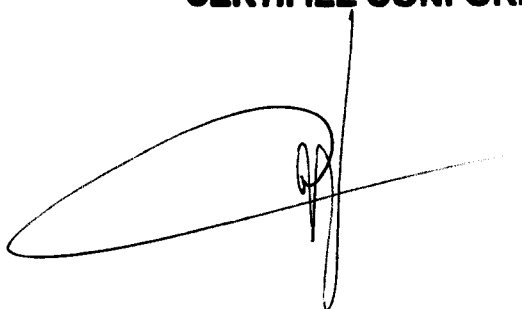
RCS N°

17508
17B 836

COMPTES ANNUELS

Exercice du 15/03/2017 au 31/12/2017

**COPIE
CERTIFIÉE CONFORME**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a vertical line and a horizontal stroke.

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2C NANTES					Néant	
Adresse de l'entreprise : 13 MAIL PABLO PICASSO 44000 NANTES						
Numéro SIRET* : 82840491300018						
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 10					Durée de l'exercice précédent* : 13	
					Ex. N-1 clos le :	
					14/03/2017	
Exercice N, clos le : 31/12/2017						
ACTIF			Brut 1		Amortis.-Provisions 2	
			Net 3		Net 4	
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010		012		
M	Incorporelles - Autres*	014		016		
M	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
Total I (5)		044		048		
C	Stocks - Mat. 1ères, appros en cours de prod.*	050		052		
I	- Marchandises*	060		062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064		066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	16 011	070	16 011	
U	(2) - Autres* (3)	072	143	074	143	
L	Valeurs mobilières de placement	080		082		
A	Disponibilités	084	1 329	086	1 329	
N	Charges constatées d'avance*	092		094		
T	Total II	096	17 483	098	17 483	
Total général (I + II)		110	17 483	112	17 483	

PASSIF				Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K Capital social ou individuel*	120			1 500	
Ecart de réévaluation	124				
P Réserve légale	126				
R Réserves réglementées*	130				
Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art* 131)	132				
P Report à nouveau	134				
R Résultat de l'exercice	136			-9 870	
E Provisions réglementées	140				
Total I	142			-8 370	
Provisions pour risques et charges	Total II 154				
D Emprunts et dettes assimilées (4)	156			22 193	
E Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164				
T Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166			2 638	
T Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N : 169)	172			1 023	
E Produits constatés d'avance	174				
Total III	176			25 853	
Total général (I + II + III)	180			17 483	
R (1) Dont immobilisations financières	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	17 305
E à moins d'un an					
N (2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût revient des immos acquises	182	
V ou créées au cours de l'exercice*					
I (3) Dont comptes courants d'associés	199		Prix de vente hors TVA des	184	
débiteurs			immob cédées au cours de l'ex.*		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise :		SAS A2C NANTES		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2017		14/03/2017	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210			
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	26 296		
D	Production stockée* (varié* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	7		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	26 304		
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
H	Variation de stock (marchandises)*			236			
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238			
R	Variation de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail :			242	33 069		
E	- mobilier	- immobilier					
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :	243		244	39		
	Rémunérations du personnel*			250	2 189		
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	632		
X	Dotations aux amortissements*			254			
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262			
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	35 929		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-9 625		
	Produits financiers	(III)		280			
D	Produits exceptionnels	(IV)		290			
I	Charges financières	(V)		294	245		
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300			
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306			
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-9 870		
B - RESULTAT FISCAL				312		314	9 870
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324			
T	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		330			
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248				
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dispensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Entreprises nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		
Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	Bassins d'emploi à redynamiser	991	Pôle de compétitivité hors CICE	990		
Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989				
Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345	Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*	346		
Deduct. exception. (art 39 decies)							
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				362		364	10 013
Bénéf. col.1, Déficit col.2							
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables *					360	
dont imputés/résultat :							
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370		372	10 013
Bénéf. col.1, Déficit col.2							

ANNEXE

- **Règles et méthodes comptables**
- **Notes sur le Bilan Actif**
- **Notes sur le Bilan Passif**
- **Engagements financiers et autres informations**

Voir en page 3 le rapport de Fiducial Expertise sur les comptes annuels

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2017

Durée : 10 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS ET MOINS-VALUES

N° 2033-C

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2C NANTES		Néant : ☒ X *						
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.			
Fonds commercial	400	402	404	406				
Autres immob incorp.	410	412	414	416				
I Terrains	420	422	424	426				
M Constructions	430	432	434	436				
M Inst. tech. mat. out	440	442	444	446				
C Inst. gén. agenc.	450	452	454	456				
Mat. de transport	460	462	464	466				
R Autres immos corp.	470	472	474	476				
Immob. financières	480	482	484	486				
TOTAL	490	492	494	496				
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Mt Amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux élt. sortis de l'actif	Mt Amortissements à la fin de l'exercice				
Immobilisations incorporelles	500	502	504	506				
I Terrains	510	512	514	516				
M Constructions	520	522	524	526				
M Installations techn., mat. & out. ind.	530	532	534	536				
C Inst. générales, agencés divers	540	542	544	546				
Matériel de transport	550	552	554	556				
R Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566				
TOTAL	570	572	574	576				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5			
	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	1	2	3	4	Court terme *	Long terme		
					5	19 % 6	15% ou 12,8% 7	0 % 8
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19% 579		Régularisations * 590						
Résultat net de la cession et de la sous-cession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-				TOTAL 596				

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D

2018

Désignation de l'entreprise : SAS A2C NANTES							Néant :		*		
1		RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations exercice		Diminutions : reprises exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions		Amortis. dérogatoires		600		602		604		606	
réglementées		Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607	
		Autres provis. réglement.		610		612		614		616	
		Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
		Sur immobilisations		630		632		634		636	
Provisions		Sur stocks et en cours		640		642		644		646	
pour		Sur clients et cptes rattac.		650		652		654		656	
dépréciation		Autres prov. pour dépréc.		660		662		664		666	
		TOTAL		680		682		684		686	

B				C			
MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corpor.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig. 322 N° 2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995		
Déficits imputés	983			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996		
Déficits reportables	984			IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA			
Déficits de l'exercice	860	10 013		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129		
TOTAL des déficits restant à reporter	870	10 013	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	800			

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381			Montant de la TVA collectée	374		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380			Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378		
N° du centre de gestion agréé	388			Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI					397		

VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SAS A2C NANTES		Néant : ☒ **	
Exercice ouvert le : 15/03/2017		et clos le : 31/12/2017	
		Durée en nombre de mois : 10	
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		0
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		0
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		0
Total 1	106		0
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		0
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		0
Subv. d'exploitation reçues	113		0
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		0
Total 2	106		0
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
Achats	121		0
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		0
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		0
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		0
Total 3	152		0
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	137	0
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	117		0
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Effectifs au sens de la CVAE	23		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

A2C NANTES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 13 Mail Pablo Picasso, 44000 NANTES
RCS NANTES 828 404 913

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à -9 869,97 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : -9 869,97 euros

En totalité au compte "report à nouveau"

L'Assemblée Générale constate que compte tenu de ce résultat, les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. Il conviendra donc, conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce, de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société, dans le délai de quatre mois à compter de la date de la présente assemblée générale.

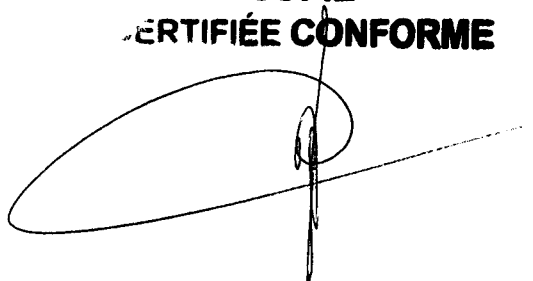
L'Assemblée Générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Jean-Philippe CERVERA

COPIE
CERTIFIÉE CONFORME



FIDUCIAL
SOFIRAL



ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE

2, rue Maurice Edgar Coindreau
B.P. 382
85010 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Tél. 02 51 36 03 64
Fax 02 51 37 69 63

Monsieur le Greffier
du Tribunal de commerce
2 Bis Quai François Ritterand
44262 NANTES CEDEX 2

SFL/IL/NR

Réf. : 2018/C/01536271

La Roche Sur Yon,
le 3 octobre 2018

Réf. : SAS A2C NANTES
R.C.S. NANTES 828 404 913
Dépôt des comptes annuels

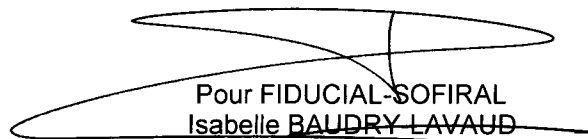
Monsieur le Greffier,

Nous vous prions de bien vouloir trouver sous ce pli, aux fins de dépôt au greffe, les documents suivants, savoir :

- les comptes annuels de la Société (bilan, compte de résultat et annexe) pour l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- la résolution d'affectation du résultat votée par l'assemblée,

Vous trouverez aussi un chèque bancaire de 45,63 euros pour le règlement des frais de dépôt.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Greffier, l'expression de nos sentiments distingués.


Pour FIDUCIAL-SOFIRAL
Isabelle BAUDRY-LAVAUD

Avocat au Barreau
de La Roche Sur Yon